

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	25	1

Vote
A l'unanimité
Abstention : 0
Pour : 26
Contre : 0

Le 16 novembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 10 novembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 10 novembre 2023.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 25 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE		X	PASCAL MALLET
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE		X	
PETIT	OLIVIER		X		FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE		X						

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les délibérations en date des 09 février, 06 avril 2023 et 28 septembre 2023 portant adoption du Budget, Budget Supplémentaire et décision modificative n°1 ;
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 09 novembre 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Victor QUESNEL, Adjoint aux Finances,
 Après en avoir délibéré,

Considérant que la présente décision modificative n°2 (DM) permet de procéder à des ajustements de crédits sur les sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 au BP 2023 comme présentée ci-après.

		BP 2023 consolidé	DM 2	BP + DM n°2
Fonctionnement				
Recettes		6 615 170 €	14 099 €	6 629 269 €
Chap 013	Atténuations de charges	56 000 €	- €	56 000 €
Chap 70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	712 000 €	- €	712 000 €
Chap 73	Impôts et taxes	239 410 €	- €	239 410 €
Chap 731	Impositions directes	4 079 000 €	- €	4 079 000 €
Chap 74	Dotations, subventions et participations	1 328 600 €	- €	1 328 600 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
Chap 77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
Chap 78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	- €	14 099 €	14 099 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 €	- €	160 €
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	200 000 €	- €	200 000 €
Dépenses		6 615 170 €	14 099 €	6 629 269 €
Chap 011	Charges à caractère général	1 786 449 €	- 15 802 €	1 770 647 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 570 000 €	- 25 000 €	3 545 000 €
Chap 014	Atténuations de produits	72 000 €	- €	72 000 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	500 798 €	- €	500 798 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 105 €	- €	146 105 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	431 711 €	65 000 €	496 711 €
Chap 66	Charges financières	84 370 €	4 000 €	88 370 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 000 €	- €	1 000 €
Chap 68	Dotations provisions semi-budgétaires	22 737 €	- 14 099 €	8 638 €

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 2

ID : 076-217604750-20231116-DCM202376-DE

		BP 2023 consolidé	DM 2	BP
Investissement				
Recettes		5 063 181 €	- €	5 063 181 €
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	500 798 €	- €	500 798 €
Chap 024	Produits des cessions immo	517 450 €	- €	517 450 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 105 €	- €	146 105 €
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 118 942 €	- €	1 118 942 €
Chap 13	Subventions d'investissement	1 656 278 €	- €	1 656 278 €
Chap 16	Emprunt et dettes assimilées	500 000 €	- €	500 000 €
Chap 27	Autres immobilisations financières	65 000 €	- €	65 000 €
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	558 608 €	- €	558 608 €
Dépenses		5 063 181 €	- €	5 063 181 €
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €	- €	- €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 €	- €	160 €
Chap 16	Emprunt et dettes assimilées	613 329 €	- €	613 329 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 379 647 €	- 341 000 €	1 038 647 €
Chap 23	Immobilisations en cours	3 070 045 €	341 000 €	3 411 045 €



Pour copie conforme au registre
Le 17 novembre 2023

Le Maire,
Bruno GUILBERT